

REGLEMENT ENDURO 2012

Article 1: Calendrier

Tous les clubs affiliés à la FFM peuvent prétendre organiser une épreuve de championnat. Il convient d'en faire la demande avant le 1er novembre de l'année 2012 pour le championnat 2013.

Les épreuves retenues pour le championnat 2012 se dérouleront aux dates et sur les sites suivants:

| | |
|----------|---|
| 29/04/12 | LICQ ATHEREY (64): le 29/04/2012 Club; MC NAVARRAIS Mr ETCHEVERRY Christian Rue Jeanne d'Albret 64190 NAVARRENX Engagement: 45 € www.engage-sports.com |
| 20/05/12 | BONNAT (23): le 20/05/2012 Club: MC 2 CREUSE Mr MEROT PHILIPPE 3 avenue du château 23220 BONNAT tel 05.55.62.12.72 Fax : 05.55.81.04.27Engagement: 43€ et 33€ pour les juniors en 50cm3 en L4. à télécharger sur le site à partir de janvier 2012 : http://club.quomodo.com/motoclubdes2creuse/accueil/bienvenue |
| 03/06/12 | PEYREHORADE (40) : le 03/06/2012 Club : US CAUNEILLE Moto Verte Mr CASTERAA David maison Alaska CAUNEILLE 40300 PEYREHORADE Engagement: 45 € www.engage-sports.com |
| 01/07/12 | MONEIN (64) : le 01/07/2012 Club : ASM PAU Moto Verte 14 Avenue de Saragosse 64000 PAU Engagement : 45 € www.engage-sports.com |
| 16/09/12 | St GENIES (Archignac) (24) : le 16/09/2012 Club : MC PERIGORD NOIR Mr MAZET Bernard Fages 24590 St GENIES Engagement : 45 € www.engage-sports.com |
| 30/09/12 | CANCON (47) : le 30/09/2012 Club : MC ROUBIGOU Mr PASTOR Michel Granger 47150 SAVIGNAC Sur LEYZE Engagement: Par courrier 53 € (!!! chronométrage fait par la FFM) |

Nota: Représentant des pilotes au sein de la Commission enduro Mr : « COUTURIER Paul »

Article 2: Titres et récompenses

Les titres de champion seront décernés à l'issue du championnat aux vainqueurs des classements par classe dans les « Ligue 1 », « Ligue 2 », « Ligue 3 » et « Ligue 4 ».

Ligue 1 et ligue 2 Classes distinguées :

E1 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T

E2 : de 175cc à 250cc 2T et de 290cc à 450cc 4T

E3 : de 290cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T

Junior (**moins de 23 ans** au 1er janvier de l'année en cours)

Vétéran (37 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Super vétéran (45 ans au 1er janvier de l'année en cours) pour ligue 2

Ligue 3 Classes distinguées :

Open toutes cylindrées confondues (E1, E2 et E3)

Junior (**moins de 23 ans** au 1er janvier de l'année en cours)

Vétéran (37 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Super vétéran (45 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Ligue 4 Trophées :

• **Féminine et 50 cc** (moins de 19 ans au 1er janvier de l'année en cours pour les 50) regroupés en ligue 4 [n° 501 à 599] : départ distinct entre Ligue 2 et Ligue 3, classement séparé sur le tour 1 et temps de course des Ligue 3.

Les féminines et les 50cc pourront participer au championnat avec une licence NCB ou une licence une épreuve.

Un trophée sera décerné au meilleur club de la ligue. Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante.

Vétéran, Super vétéran : Les pilotes (Condition: une moyenne de 3 pilotes à chaque épreuve) devront choisir entre la catégorie vétéran (super vétéran) OU une classe de cylindrée (E1,E2 ,E3) en catégorie Ligue 1 , Ligue 2 ou Ligue 3 . Ils ne pourront pas cumuler les classements. En ligue 1 les pilotes vétérans et super vétéran seront regroupés dans la même catégorie (vétéran)

Junior : Les pilotes Ligue 1, Ligue 2 ou Ligue 3 pourront cumuler les classements ; Catégorie junior ET une classe de cylindrée (E1, E2, E3).

Article 3: Classement

Le classement de l'épreuve se fait par addition des temps de spéciales et des pénalités horaires et diverses (1 seconde = 1 point). Le pilote ayant le moins de point dans sa catégorie est classé premier.

Le championnat de Ligue est réservé aux licenciés NCA pour les Ligue 1 et Ligue 2 (seront exclus les coureurs figurant sur la liste Notoriété Elite Enduro et de Trial Expert).

Depuis 2010 existe le championnat de Ligue 3 réservé aux licenciés NCB ainsi que le championnat de Ligue 4 réservé aux féminines et 50 cc,

Détail des groupes :

Ligue 1 : Pilotes figurant sur la liste reprise en annexe 1 plus les 5 premiers pilotes au scratch de Ligue 2 2010 (hors vétérans) ainsi que tous les volontaires [n° 1 à 99].

Ligue 2 : Tous les autres pilotes licenciés NCA [n° 101 à 299].

Ligue 4: Départ distinct entre ligue 2 et Ligue 3; Féminines et 50 cc titulaires d'une licence à l'année ou une épreuve; [n° 501 à 599]

Ligue 3 : Pilotes NCB ou licenciés une épreuve (seuls les licenciés à l'année marquent des points au championnat) (sauf féminines et 50cc) ; [n° 301 à 499]

Par cylindrée les points seront attribués de la manière suivante : 25-20-16-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1. De la 15^e à la dernière place, chaque concurrent marquera 1 point.

Le moins bon résultat de chaque pilote sera décomptés (formule N-1).

Si pour quelque raison que ce soit, le nombre d'épreuve chutait à 5 (ou moins), tous les résultats seraient alors pris en compte.

Les pilotes absents, pour cause de championnat de France en concurrence de date avec le championnat de Ligue, se verront attribuer la moyenne de leurs points du championnat de ligue (à l'issue de la dernière épreuve, nombre de points divisé par nombre d'épreuves courues).

Article 4: Accueil administratif

Il a lieu le matin de l'épreuve (sauf clause caractéristique du règlement particulier)

Documents à présenter : Confirmation d'engagement, permis de conduire [CASM et BSR pour les 50cc], carte grise du motorcycle, licence, attestation d'assurance.

Article 5: Engagements sur internet et droits

Les droits sont fixés à 45 € (dans le cas d'utilisation, par l'organisateur, d'un système de classement par transpondeur chèque de caution de 200€ à prévoir, ainsi que la location matériel: 2€)

Les engagements seront clos au minimum 15 jours avant l'épreuve.

Les droits seront augmentés de 25% pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve.

Cette tarification est valable pour les épreuves organisées en Aquitaine et pour les Ligue 1, Ligue 2, Ligue 3, Ligue 4 et licenciés à la journée, n'entrant pas dans les catégories suivantes:

féminine : gratuité de l'engagement.

les 14-17 ans: gratuité de l'engagement.(moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours)

les 18-22 ans : 50 % du montant. (moins de 23 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Tarification valable seulement pour les épreuves organisées en Aquitaine.

Site d'engagement: engage-sport.com

Article 6: Motocycles

Les motocycles devront être rigoureusement conformes aux prescriptions du code de la route et ceux qui ne répondent pas aux normes requises seront refusés.

Nota: pour tous points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques de sécurité de la discipline.

ATTENTION:

La couleur des plaques de course doit être conforme à la réglementation de la ligue dans laquelle se déroule l'épreuve.

Pour l'Aquitaine, il est obligatoire de présenter les plaques numérotées (hauteur mini des numéros : 70 mm) de la façon suivante:

Ligue 1: Plaques jaunes - N° noirs (exceptionnellement les pilotes Elite peuvent conserver leur couleur de plaque du championnat de France)

Ligue 2: Plaques vertes- N° blancs

Ligue 3 , Ligue 4 et licence une épreuve: Plaques noires- N° blancs

Pour toutes les catégories les motocycles devront obligatoirement être équipés de pneus homologués pour la route (référence DOT ou E), à l'avant comme à l'arrière (pneus homologués pour rouler sur la voie publique ET profondeur du profil maximum 13 mm)

Article 7: Vérifications techniques (motocycle et équipement du pilote)

Après l'accueil administratif les pilotes doivent présenter :

- leur machine dûment homologuée, dans un parfait état de propreté, au contrôle technique, les anciennes marques étant effacées.

Garde boue arrière plat style cross interdits. Protège chaîne en sortie de boîte et guide chaîne couvrant l'espace entre le brin de chaîne inférieur et la couronne, coupe circuit en état de fonctionnement et protection de barre ou de pontets de guidon obligatoires.

- Leur équipement de protection :

Casque (Normes pour les casques en 2009) : Le pilote devra présenter un casque homologué suivant les normes européennes (E) en bon état (ne présentant pas de trace de choc).

Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05. Sous le numéro d'homologation figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture du casque.

Protection dorsale et pectorale: Comme il est indiqué dans les règlements techniques de la FFM le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire pour la pratique de l'enduro. Les équipements font l'objet d'une *homologation CE*, la marque CE figure sur une *étiquette cousue sur l'équipement*.

Article 8: Contrôle sono métrique

Niveau sonore : Durant les vérifications techniques la mesure du niveau sonore de la machine se fera à l'aide d'un sonomètre suivant la norme « 2 mètres max » reprise sur le site de la FFM (rubrique Règles Techniques de Sécurité Enduro) .

Pendant la manifestation un contrôle pourra être effectué. Si durant celui ci la machine excède de plus de 2 db le maximum autorisé, le pilote sera pénalisé de 60 secondes la première fois et sera disqualifié de la journée la seconde fois.

Article 9: Contrôle technique

Les éléments suivants font l'objet d'un contrôle: coupe contact, papillon des gaz, échappement, niveau sonore, guidon et sa protection, leviers, repose pieds, garde boue, pneumatiques, éclairage, béquille.

Certaines pièces ne peuvent être changées et seront marquées par touches de peinture avec numéro inscrit à l'intérieur : Cadre, roues, moteur, échappement (silencieux et pot).

L'éclairage avant et arrière devra fonctionner simultanément à l'aide de l'énergie fournie par le moteur. _____

Toute machine jugée non conforme lors du contrôle de ces éléments sera refusée au départ.

Article 10: Parc fermé

A l'issue du contrôle technique la machine sera laissée en parc fermé (toutes interventions interdites).
Tout mouvement du motorcycle dans le parc fermé devra impérativement être effectué moteur arrêté.
Quinze minutes avant l'heure de départ, le pilote pourra récupérer son motorcycle pour se diriger vers le parc de travail et la ligne de départ.

Article 11: Réparations

Elles sont autorisées au parc de travail et aux emplacements prévus aux contrôles horaires entre les drapeaux blancs et jaunes. Mais à partir du moment où le pilote transporte sur lui ou sur sa machine les pièces de rechange, il peut réparer n'importe où sur l'itinéraire.

Article 12: Ravitaillement en carburant

Le ravitaillement en carburant est autorisé au parc de travail et aux CH entre les drapeaux blancs et jaunes. Il devra être effectué moteur arrêté. Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote ou sur sa moto autrement que dans le réservoir.

Afin d'éviter de dégrader les sols, Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 2000x1000 cm.

Article 13: Aides extérieures

Autorisée au parc de travail et aux CH entre les drapeaux blancs et jaunes (l'aide extérieure c'est l'accomplissement par toute personne autre que le pilote ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions de toute action entraînant un contact avec la moto).

Article 14: Départ

Les pilotes devront se présenter à l'heure exacte prévue par l'organisateur. Les départs s'échelonnent toutes les minutes par tranche de 3 pilotes (nombre pouvant varier suivant les épreuves). Ils se dérouleront **impérativement phare allumé**. Dans la minute qui suit le signal de départ le coureur doit mettre son moteur en marche sur la ligne de départ et franchir, sous l'impulsion du moteur, une autre ligne située à 20 mètres de la ligne de départ.

Article 15: Signalisation

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur des chemins ouverts à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter les signalisations du code de la route et celles mises en place par l'organisateur. Il est interdit de quitter l'itinéraire indiqué pour quelque raison que ce soit autre que l'abandon.

Signification des drapeaux:

Sur un CH :

Drapeaux rouges, placés devant la table de contrôle: Arrêt obligatoire pour pointage.

Drapeaux **jaunes**: Placés 20m avant la table de contrôle ils indiquent la fin de la zone d'assistance. Ayant passé ces drapeaux avec sa machine le pilote doit obligatoirement pointer.

Drapeaux **blancs**: Placés 200m avant la table de contrôle, ils indiquent le début de la zone de contrôle et d'assistance.

Drapeaux blancs barrés d'une croix noire: symbolise un CH sans assistance.

Sur un CP :

Drapeaux rouges, placés devant la table de contrôle du CP: Arrêt obligatoire pour pointage.

Drapeaux **bleus** : Placés 200m avant le poste de contrôle, ils pré annoncent ce contrôle de passage.

Article 16 : Contrôles horaires

Chaque organisateur devra prévoir 2 CH au minimum. Les CH dits « serrés » sont interdits si la portion de parcours concernée comprend ou croise une route ouverte à la circulation publique.

La capacité de l'épreuve ne devra pas excéder 7 pilotes au km, les moyennes retenues qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon ne devront jamais excéder 50km /h.

Dès l'instant où le pilote, avec sa moto, aura franchi le drapeau jaune, il devra faire pointer son carton. Néanmoins le pilote est autorisé à aller se renseigner à pied auprès des personnes effectuant le pointage (par horodatrice ou autre moyen.)

« L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue avant de la moto du concurrent franchit la ligne

entre les deux drapeaux jaunes ».

Rappel : Le pilote est seul responsable de son pointage. Aucune réclamation concernant l'action d'un commissaire ayant fait tel ou tel acte ne sera retenue.

Article 17 : Contrôles de passage

Placés sur l'itinéraire pour vérifier que les concurrents empruntent correctement le parcours, ils seront signalés par des drapeaux bleus placés 200 m avant le poste de contrôle. Le pointage aux CP sera réalisé directement sur le carton de contrôle remis aux concurrents.

Article 18 : Cartons de contrôles

Il sera remis à chaque concurrent un carton unique servant à noter l'heure de passage aux CH ainsi qu'à recevoir les poinçons des CP. Il incombe au pilote de le faire viser à tous les contrôles et de le remettre à celui de l'arrivée en s'assurant que chaque timbrage est bien imprimé (CH) et que chaque poinçon est bien découpé (CP).

Sanction : Perte du carton de contrôle = 10 secondes de pénalité.

Article 19 : Calcul des pénalités horaires

Chaque minute d'avance ou de retard sur le temps idéal sera sanctionnée de 60 secondes de pénalité. Toute avance ou retard enregistré à un CH entraîne l'ajustement de l'heure idéale de pointage aux CH suivants, de sorte que le temps de parcours alloué pour chaque tronçon ne subisse aucune modification.

L'heure timbrée devient l'heure de départ du CH suivant ; LE RETARD N'EST PAS RATRAPABLE.

Article 20 : Spéciales

Par spéciale, on entend une épreuve chronométrée sur une partie du parcours de liaison fermée à la circulation.

On distingue 2 sortes de spéciales :

la spéciale banderolée (cross test), départ-arrivée côte à côte.

La spéciale en ligne (enduro test).

Le choix est laissé libre à l'organisateur. Dans la mesure du possible, on trouvera 2 spéciales par tour de circuit. Une spéciale en ligne ne sera chronométrée qu'à partir du 2^{ème} tour, sauf pour les féminines et les 50 cc ou si un seul tour est prévu. Les spéciales ne pourront en aucun cas être secrètes.

Article 21 : Dernier contrôle horaire

Au dernier contrôle horaire, avant de rentrer sa moto au fermé, chaque concurrent peut pointer en avance, sans pour cela encourir de pénalités. Aussitôt après avoir rendu son carton de contrôle et satisfait au contrôle technique, **il doit pousser son motocycle au parc fermé moteur à l'arrêt.**

Article 22 : Fin de course

La course est terminée après l'arrivée du dernier concurrent ou sa mise hors course éventuelle. Des marshalls (pilotes désignés par l'organisateur) fermeront la course afin de s'en assurer.

Le concurrent pourra retirer sa moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de sa catégorie, sur présentation de la carte grise.

Article 23 : Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée, se référer à un seul objet et être remise entre les mains du directeur de course accompagnée d'un chèque de caution de 76 €. Concernant les résultats elle peut être déposée dans les 30 minutes suivant l'affichage de ceux-ci.

Nota: la commission enduro n'a pas de pouvoir sportif et ne peut pas modifier les résultats d'une épreuve, seul le jury de l'épreuve en a le pouvoir (ex: suite à une réclamation).

Article 24 : Officiels

Un délégué est désigné par la commission Enduro pour chaque épreuve en Aquitaine.

Article 25 : Changement de catégorie

Pour la saison 2012 ;

Les pilotes figurant sur la liste reprise en annexe 1 ne peuvent redescendre en catégorie Ligue 2.
Les 5 premiers du classement scratch Ligue 2 du championnat 2011 (sauf vétéran et super vétéran) montent automatiquement en catégorie Ligue 1. Il s'agit de : LUZIAU Sylvain, GAIGUANT Benoit, BRESOLIN Thomas, PEROBE Stéphane, DE BRUN Arnaud

Toutefois ces pilotes pourront rester en Ligue 2 mais se verront déclassés en fin de championnat 2012.

Les pilotes figurant sur la liste reprise en annexe 2 ne peuvent redescendre en catégorie Ligue 3. (Ils se **verraient déclassés en fin de championnat 2012 dans ce cas la**).

Article 26 : Règles environnementales :

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et par les organisateurs.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 2000x1000 cm.

Il est interdit de jeter les écrans jetables pour lunettes dans la nature (matériau non biodégradable).

Il faut :

Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation (orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains).

Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant des toilettes pour les participants et le public.

Sur les CH et les départs des secteurs chronométrés, prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, les cultures, empêcher le stationnement sur les bas cotés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles.

Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.

Article 27 : Sanctions

Voir règlement (article correspondant) championnats de France.

Départ :

Non démarrage dans la minute et franchissement de la zone des 20 mètres sous l'impulsion du moteur : 10 secondes

Non fonctionnement de la lumière au départ: remise en état pour pouvoir prendre le départ; la non réparation entraîne le disqualification.

Contrôles :

Retard égal ou supérieur à 30 minutes (1 heure pour les féminines et les 50 cc) à un CH :**mise hors course**.

Manquer un CP, ne pas se faire pointer à un CH :Disqualification.

Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt ou perte de carton : 10 secondes.

Spéciales :

Couper volontairement le balisage : ...30 minutes

Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti :1 minute.

Ravitaillement:

Effectué en dehors des zones autorisées (CH entre drapeaux blancs et jaunes).....Disqualification

Respect environnemental et comportemental:

Non utilisation du tapis environnemental: ...1 minute

Abandon d'écran jetable dans la nature: 1 minute

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve avant, pendant et après la course.

Pour tout point non évoqué dans le présent article se reporter aux règlement du championnat de France.

ANNEXE 1 : Liste des pilotes aquitains inscrits sur la liste de notoriété ligue 1.

Cette liste est composée des pilotes ayant marqué des points les deux années précédentes dans les classements par cylindrée (minimum 15 pts et 2 résultats) et des 5 premiers du scratch Ligue 2 2011.

| | | | | | |
|-----------|-----------|------------|---------|-----------|-----------|
| ALVES | alexandre | DAVID | fabien | IROULART | sebastien |
| ARRACHOU | stephane | DE BRUN | arnaud | ITHURBURU | j.michel |
| ASSIE | gregory | DECLOCHEZ | eddy | LABAT | yannick |
| BARDOU | sebastien | DIEU | antonio | LAHARGOU | sebastien |
| BRESOLIN | thomas | DUCHENE | romain | LUCAS | cedric |
| CANDAES | camille | DULINGE | remi | LUZIAU | sylvain |
| CARRE | aurelien | ETCHEBERRY | gillen | MAZET | yann |
| CASSIEDE | nicolas | FEYEUX | clement | PAGA | david |
| CAZABAN | jerome | FEYEUX | vincent | PEROBE | stephane |
| CHAUMEIL | guillaume | GAIGUANT | benoit | PETRAUD | clement |
| COCHETEUX | cyrille | GARRIGUES | benoit | PRINCE | julien |
| COSTEDOAT | julien | GESLIN | anthony | ROUYET | willy |
| COUTURIER | paul | HAMOT | yohann | TARTAS | pascal |
| COUZI | sebastien | IPUY | antoine | TEULADE | mathieu |
| DAVID | thibault | | | VIENNE | stephan |

NB: les vétérans et super vétérans peuvent descendre en ligue 2 même s'ils figurent sur la liste de notoriété,

ANNEXE 2 : Liste des pilotes aquitains inscrits sur la liste de notoriété ligue 2.

Cette liste est composée des pilotes ayant marqué des points les deux années précédentes dans les classements par cylindrée (minimum 15 pts et 2 résultats)

| | | | | | |
|-------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| BERNARDIN | jerome | DEVIN | remi | MEILHAN | gregoire |
| BIDART | herve | DULINGE | remi | PRINCE | julien |
| BOSSARD | mathieu | ECLANCHER | mathieu | RAYNAUD | patrick |
| CAILLETON | louis | GABOURIN | arnaud | SEMERY | julien |
| CALDUMBIDE | olivier | GARRIGUES | stephane | STREIT | christian |
| CANDAES | camille | GIREMUS | paul jean | SULTANA | lucas |
| CAPDEVIELLE | yannick | HELLEUX | maxime | TARTAS | j.jacques |
| CHAGUE | gilles | HILAIRE | thibault | TECOUERES | laurent |
| CHEVRON | cyril | IDIART | sylvain | TESTAS | philippe |
| CHEVRON | cyril | IRIBERRY | laurent | ZUBIETA | alain |
| CLAVERIE | christophe | JIMENEZ | remi | | |
| COMET | david | LASCARAY | michel | | |
| COSTEDOAT | julien | LATOUR | pierre | | |
| DABZAC | jeremy | LOUSTALOT | regis | | |
| DALLIES | xavier | MARTY | thomas | | |